Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260603-DEL20260603_42-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
28 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six,
Le trois du mois de juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à Maëlig TAISSET), CARON Guillaume

Secrétaire de séance : GALLIER Coline

Finances communales - révision des loyers communaux

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL), il y a lieu d'augmenter les loyers des logements communaux en 2026. L'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE sert de base pour réviser le loyer d'un logement (vide ou meublé). Cet indice se calcule à partir de la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Cet indice s'applique sans qu'il soit nécessaire de signer un avenant au bail. La variation en vigueur (IRL 1er trimestre 2026) à prendre en compte est de + 0.78 %.

Conformément aux baux établis il appartient au conseil municipal d'examiner les révisions des loyers :

- Des 4 logements de la maison Le Bras
- Des 2 logements de la maison Jean-Pierre Le Blanc
- Des 2 logements des Glycines
- Du Logement de la boulangerie
- Des 2 logements situés à Kerbellec
- Du salon de coiffure

Le Maire propose de réviser les loyers communaux, aux dates anniversaires, comme suivant :

Maison Le Bras – 21 Route de Plouha	**HT**	**TTC**
Logement n° 1	283.27 €	283.27 €
Logement n° 2	294.60 €	294.60 €
Logement n° 3	396.58 €	396.58 €
Logement n°4	180.62 €	180.62 €

Maison J. Kerrello – 797 Kerbellec	**HT**	**TTC**
Logement	509.88 €	509.88 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260603-DEL20260603_42-DE

Logement locatif - 805 Kerbellec	HT	TTC
Logement	392.96 €	392.96 €

Logement – 82 Route de Lanvollon	HT	TTC
Logement boulangerie	509.88 €	509.88 €

Les Glycines – Route de Plouha	HT	TTC
Logement 11 Rte de Plouha	147.17 €	147.17 €
Logement 13 Rte de Plouha	294.60 €	294.60 €

Maison J-Pierre Le Blanc – Route de Pludual	HT	TTC
Logement 3 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Logement 5 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Local commercial 7 Route de Pludual	362.58 €	435.10 €

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

Vu les contrats de locations,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE REVISER les loyers communaux aux dates anniversaires suivant la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre de l'année de révision, soit une hausse de 0.78 % pour 2026, comme suivant :**

Maison Le Bras – 21 Route de Plouha	HT	TTC
Logement n° 1	283.27 €	283.27 €
Logement n° 2	294.60 €	294.60 €
Logement n° 3	396.58 €	396.58 €
Logement n°4	180.62 €	180.62 €

Maison J. Kerrello – 797 Kerbellec	HT	TTC
Logement	509.88 €	509.88 €

Logement locatif - 805 Kerbellec	HT	TTC
Logement	392.96 €	392.96 €

Logement – 82 Route de Lanvollon	HT	TTC
Logement boulangerie	509.88 €	509.88 €
Les Glycines – Route de Plouha	**HT**	**TTC**
Logement 11 Rte de Plouha	147.17 €	147.17 €
Logement 13 Rte de Plouha	294.60 €	294.60 €

Maison J-Pierre Le Blanc – Route de Pludual	HT	TTC
Logement 3 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Logement 5 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Local commercial 7 Route de Pludual	362.58 €	435.10 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260603-DEL20260603_42-DE

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,
Maëlig TAISSET

Coline GALLIER
Secrétaire de séance